



DOSSIER DE PRESSE

21 septembre 2021

Le déploiement de l'étiquette bien-être animal





L'Étiquette Bien-être Animal en bref

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL **A**

A SUPÉRIEUR

B BIEN

C ASSEZ BIEN

D STANDARD

E MINIMAL

PARCOURS ARBORÉ

www.etiquettebienetreanimal.fr

Les lettres de **A** à **E** renseignées dans l'encadré représentent le niveau de BEA connu par l'animal tout au long de sa vie.

A : niveau supérieur, **B** : niveau bien, **C** : niveau assez bien, **D** : niveau standard, **E** : niveau minimal.

Le pictogramme en bas à droite représente le mode d'élevage (parcours arboré, accès à l'extérieur, bâtiment amélioré, bâtiment en progrès, en bâtiment).

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL **B**

A SUPÉRIEUR

B BIEN

C ASSEZ BIEN

D STANDARD

E MINIMAL

ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

www.etiquettebienetreanimal.fr

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL **C**

A SUPÉRIEUR

B BIEN

C ASSEZ BIEN

D STANDARD

E MINIMAL

BÂTIMENT AMÉLIORÉ

www.etiquettebienetreanimal.fr

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL **D**

A SUPÉRIEUR

B BIEN

C ASSEZ BIEN

D STANDARD

E MINIMAL

BÂTIMENT EN PROGRÈS

www.etiquettebienetreanimal.fr

NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL **E**

A SUPÉRIEUR

B BIEN

C ASSEZ BIEN

D STANDARD

E MINIMAL

EN BÂTIMENT

www.etiquettebienetreanimal.fr



Historique de la démarche



2017 et 2018 : construction de la démarche

Trois organisations indépendantes reconnues pour leur expertise en faveur du bien-être animal (La Fondation Droit Animal, éthique et sciences (**LFDA**), Compassion In World Farming France (**CIWF France**) et l'association Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (**OABA**)) se sont associés au **groupe Casino**, pour proposer le premier étiquetage sur le bien-être animal. Après 18 mois de travail commun, ils présentent un référentiel solide de critères propres à évaluer le bien-être animal (densité d'élevage, parcours extérieur, soins, transport, méthode d'abattage, etc.), ainsi qu'une méthode de notation. L'étiquetage prévoit quatre paliers de notation, valorisant les démarches allant au-delà des exigences réglementaires. Ce sont les poulets « Terres & Saveurs » du groupe Casino qui apportent, pour la première fois, cette information aux consommateurs.

2019 : Création de l'association et nouvelles adhésions importantes

Les statuts de l'Association Etiquette Bien-Être Animal sont déposés en février 2019, pour permettre à d'autres acteurs économiques de rejoindre la démarche. Très rapidement, l'Étiquette Bien-Être Animal s'agrandit avec une 4^e organisation de protection animale : **WELFARM** et avec deux grands acteurs de la production de volailles en plein air : **Fermiers de Loué** et **Fermiers du Sud Ouest**.

2019 et 2020 : Élargissement des acteurs et évolutions de la démarche

Deux évolutions notables viennent enrichir l'étiquette :

- L'affichage du mode d'élevage sur l'étiquette (sous forme d'un pictogramme)
- Une échelle à 5 niveaux (au lieu des 4 initiaux) avec la création du niveau E



ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL



Ayant participé activement à la création de cette nouvelle version de l'étiquette, deux grands acteurs de la distribution française rejoignent la démarche : **Carrefour France** et **Les magasins U** ainsi que la filiale de Terrena dédiée aux volailles : **Galliance**.

Ces trois opérateurs s'engagent rapidement à déployer l'étiquette sur de nombreux produits de la filière avicole, aussi bien en A et B qu'en C. Les consommateurs ont maintenant le choix, depuis 2020 dans les rayons des supermarchés Carrefour, entre des poulets étiquetés A, B ou C.



Quelques mois plus tard, l'engagement de la distribution française se renforce encore avec l'arrivée d'**Intermarché** et de **LIDL**.

Les travaux sur le porc démarrent, aussitôt accompagnés de deux grands acteurs de la transformation charcutière française : **Herta** et **Fleury Michon**.

ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL



2021: déploiement des produits avicoles en rayons et poursuite des travaux sur le porc

Avec l'engagement de nombreux acteurs économiques dans l'European Chicken Commitment¹, l'étiquetage du niveau se renforce et d'autres organismes de production s'engagent également, comme **Maître Coq** et le **Groupe Michel**.

Au sein du groupe Casino, se sont désormais également les enseignes **Franprix** et **Monoprix** qui présentent des produits étiquetés à marque dans leurs rayons.

La première coopérative porcine française, **Cooperl**, marque une ambition forte en adhérant à l'Association avant même la finalisation des travaux sur l'espèce porcine.



¹ Démarche volontaire incitant les producteurs à respecter des normes minimales acceptables pour le bien-être des poulets de chair, portée par une coalition d'ONG de protection animale au niveau européen. En étiquetant des poulets « C », un acteur économique apporte aux consommateurs la garantie que ces standards sont respectés.



L'étiquette sur le porc

En association avec le LIT Ouesterel et l'INRAE, l'Association Etiquette Bien-être animal développe depuis 18 mois le référentiel Porc.

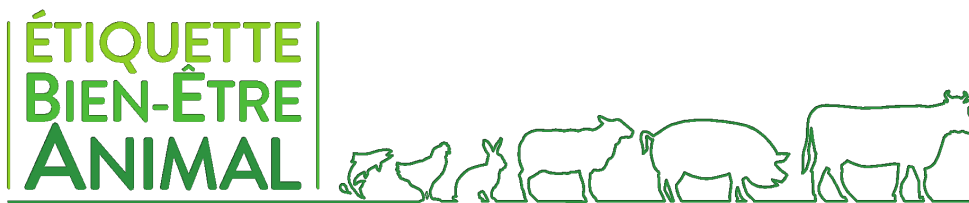
Un comité technique est mis en place pour construire les critères avec l'ensemble des acteurs volontaires de la filière porcine (producteurs, transporteurs et abatteurs), des acteurs de la mise en marché (transformateurs et distributeurs) ainsi que des scientifiques, des vétérinaires et des associations de protection animale.

L'objectif est de terminer le référentiel pour fin 2021 et d'avoir des produits étiquetés courant 2022 grâce notamment à nos partenaires de la filière déjà membre de l'Association : Herta, Fleury Michon et la Cooperl mais aussi avec les différentes enseignes déjà engagées dans l'étiquette : Casino, Carrefour, les magasins U, Intermarché, Lidl, Franprix et Monoprix.

Sans pouvoir dévoiler l'étiquette définitive, une continuité graphique sera maintenue entre les deux visuels afin d'assurer au consommateur une reconnaissance de la démarche. Les Français y trouveront toujours 5 niveaux, l'information sur le mode d'élevage illustré par un pictogramme ainsi que la note de bien-être animal, toujours certifiée tous les ans par un organisme tiers qualifié. Ce référentiel portera sur toutes les étapes de la vie du porc : naisseurs, engraisseurs, transport et abattage.

D'autres espèces sont à l'étude, avec un cahier des charges adapté et tout aussi rigoureux.





Sur quels produits peut-on voir l'étiquette BEA, aujourd'hui ?

Les consommateurs ont accès (ou auront très prochainement accès) à des poulets notés A, B et C dans les rayons des magasins Casino, Carrefour, Franprix, Intermarché, Lidl, Monoprix et U sur des marques de distributeurs et nationales ainsi que l'ensemble des points de vente français, sur de grandes marques nationales. Au total, une trentaine de gammes différentes de poulets sont étiquetées actuellement en France.

Portent déjà l'étiquette bien-être animal, les poulets :

- Carrefour Bio
- Carrefour Oui au mieux
- Casino Terre et Saveurs
- Casino Bio
- Fermier d'Auvergne Carrefour
- Fermier d'Auvergne Filière Qualité Carrefour
- Fermier du Périgord Reflets de France
- Les Fermiers de Loué Bio
- Les Fermiers de Loué Label Rouge
- Les Fermiers de Loué Plein champ / Petit Marché de Loué
- La Nouvelle Agriculture – étiquette dématérialisée
- La Nouvelle Agriculture Bio – étiquette dématérialisée
- La Nouvelle Agriculture Label Rouge – étiquette dématérialisée
- La Nouvelle Agriculture Sortant à l'extérieur – étiquette dématérialisée
- Monoprix Bio origine
- Monoprix Gourmet
- U – étiquette dématérialisée
- U Bio
- U Label Rouge
- Volae Bio Intermarché
- Volae Label Rouge Intermarché

La porteront d'ici fin 2021, les poulets :

- Carrefour le Marché (rayon rôtisserie)
- Fermier Bio Grain de nature
- Fermier de Challans Label Rouge
- Fermier d'Auvergne Label Rouge
- PAC Bio Lidl
- Sélection du boucher

ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL



Pour vous connecter directement à votre agriculteur et lui connaître ses pratiques d'élevage et le NIVEAU BIEN-ÊTRE ANIMAL Téléchargez l'application MONAGRICULTEUR.COOP pour scanner directement votre produit ou connectez-vous au site internet www.monagriculteur.coop et saisissez les références de votre produit.





De nombreux débats sur l'étiquetage, en France et en Europe

En France

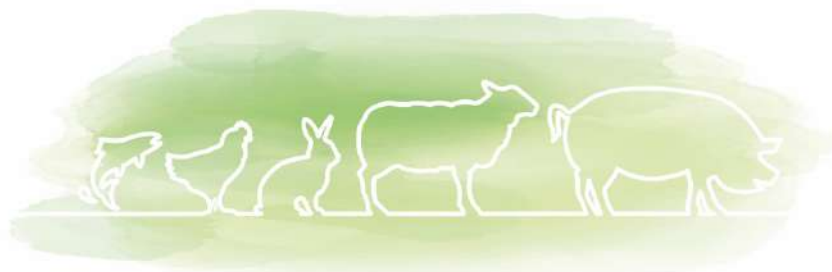
L'étiquetage des produits alimentaires fait l'objet de nombreuses réflexions en France. **Dans la feuille de route 2018-2022 des États généraux de l'alimentation, le Gouvernement a inscrit l'expérimentation d'un étiquetage des modes d'élevage.** Il a saisi le Conseil National de l'Alimentation (CNA) qui a rendu son avis en juillet 2020². Il s'appuie sur plusieurs expérimentations, dont celle de l'Étiquette Bien-être Animal, pour recommander la mise en place d'une expérimentation au niveau national.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a rendu pour sa part un avis en novembre 2019 où il préconise la mise en place d'un étiquetage contrôlé par les pouvoirs publics pour fournir une information claire quant aux conditions d'élevage, de transports et d'abattage des animaux, de la viande brute ou intégrée dans les plats cuisinés. Pour le CESE, " les pouvoirs publics pourraient mettre en œuvre un diagnostic de l'initiative « Etiquette Bien-Être Animal », en vue de lui accorder une reconnaissance officielle pour en élargir l'usage"³.

En Europe

Dans le cadre de la Stratégie Européenne "De la ferme à la fourchette", la Commission européenne étudie plusieurs hypothèses quant à un étiquetage harmonisé aux 27 Etats Membres de l'UE. Alors que le Parlement européen publie une étude sur la possibilité de législation⁴, un sous-groupe de la plateforme sur le bien-être animal publie des conclusions sur cette possibilité⁵.

L'Étiquette Bien-Être Animal française répond à toutes les recommandations de la Commission en la matière : indiquant à la fois le niveau de bien-être animal et le mode d'élevage, de la naissance à l'abattage. La démarche est portée aussi bien par des ONG de protection animale, des producteurs et des distributeurs et s'appose sur l'ensemble des produits d'un rayon (étiquette informative et non label).



² Avis 85 - Réflexion pour une expérimentation d'un étiquetage du mode d'élevage - Juillet 2020
<https://agriculture.gouv.fr/etiquetage-des-produits-delevage-le-conseil-national-de-lalimentation-presente-ses-recommandations>

³ Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal, Novembre 2019 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_29_bienetre_animal.pdf

⁴ European Parliamentary Research Service. 2021. *Animal welfare on the farm – ex-post evaluation of the EU legislation : Prospects for animal welfare labelling at EU level*

⁵ *Conclusions of the animal welfare labelling subgroup of the EU Animal Welfare Platform. DOC.2021.07202*



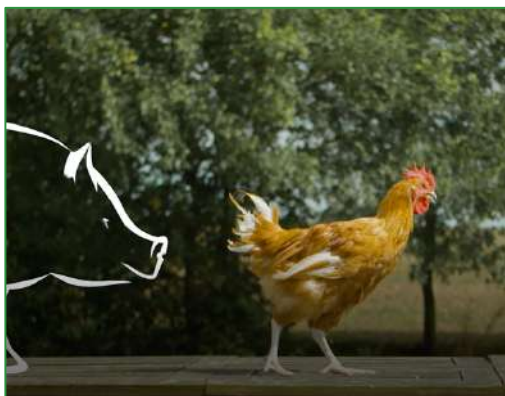
Le film “suivez le mouvement” : L'Étiquette Bien-Être Animal accompagne la transformation des systèmes agricoles

Mis en ligne en avant-première le 21 septembre 2021, un film est désormais visible pour présenter les valeurs et principes essentiels de fonctionnement de l'étiquette : il suffit de suivre le mouvement !

En quelques images, ce petit film reprend la genèse et le fondement de l'étiquette : la transparence de l'information auprès du consommateur avant de mettre en avant la démarche de coconstruction et d'harmonisation avec un ensemble d'acteurs très différents : éleveurs, transformateurs, distributeurs et organisations de protection animale, tous reliés par l'ambition commune de soutenir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables.

Les principes de fonctionnement de l'étiquette y sont décrits : la note finale, le pictogramme, les critères évalués par des auditeurs externes qualifiés chaque année dans l'ensemble des étapes de vie de l'animal.

Le film illustre le déploiement de l'étiquette, sur de nombreux produits issus de la filière poulet de chair, dans de nouveaux magasins mais aussi bientôt sur de nouvelles filières d'élevage.





Contact des membres

Collège des organisations de protection animale

- CIWF France : Laetitia Dinault 06 26 07 55 43 / laetitia.dinault@ciwf.fr
- LFDA : communication@fondation-droit-animal.org 01.47.07.98.99
- OABA : f.freund@oaba.fr 06 60 44 53 43
- WELFARM : francoise.burgaud@welfarm.fr 03 87 36 46 05

Collège des producteurs et transformateurs

- Fermiers de Loué : Yves de la Fouchardière 06 20 34 40 65
- Fermiers du Sud Ouest : contact@fermiers-so.fr
- Galliance : Alexandre Charron 06 60 90 49 66
- Maître Coq : Marc Saulnier marc.saulnier@maitrecoq.fr
- Groupe Michel : Joachim Michel joachim.michel@braud.fr
- Herta : Laurence Enault Laurence.Enault@FR.nestle.com
- Fleury Michon : Victoria Cauchie 06 28 66 70 37 victoria.cauchie@publicisconsultants.com
- Cooperl : <https://www.cooperl.com/nous-contacter>

Collège des distributeurs et des restaurateurs

- Groupe Casino : Lénéaïck Guérin 01 53 65 54 56 / 06 80 63 28 10 / lguerin@groupe-casino.fr
- Carrefour : Service presse 01 58 47 88 80 presse_france@carrefour.com
- Magasins U : thierry.desouches@systeme-u.fr / 06 07 16 67 50
- Intermarché : Olivier Touzé olivier.touze@mousquetaires.com
- Lidl France - Isabelle Schmidt, Service Presse - Tél. 01 56 71 37 26 - contactpresse@lidl.fr



ÉTIQUETTE BIEN-ÊTRE ANIMAL



UN ÉTIQUETAGE BIEN-ÊTRE ANIMAL UNIQUE EN FRANCE



90
millions

de poulets couverts
dont 60 millions
de poulets plein air
(Label Rouge ou Bio)



3000

éleveurs de volaille
français impliqués
dans la démarche

ÉTIQUETTE
BIEN-ÊTRE
ANIMAL



> Plus d'informations sur
www.etiquettebienetreanimal.fr